

## Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)

CATEGORIE : B

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Transverse :
- **Banque de détails (particuliers, professions libérales, personnes morales, associations, back-offices)**
  - **Banque de finance et d'investissement (BFI)**
  - **Banque privée**
  - **Toutes activités bancaires sur les fonctions support**
  - **Sociétés d'assurance**
  - **Sociétés de gestion d'actifs**

Tous les personnels, en vue du respect des obligations prévues par l'ordonnance du 30 janvier 2009, doivent être formés à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Notre certification s'adresse plus particulièrement aux collaborateurs travaillant sur les marchés cités ci-dessus.

Code(s) NAF : **64.19Z**

Code(s) NSF : **313**

Code(s) ROME : **C1401**, **C1206**, **C1205**, **C1203**, **C1102**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2010**

Mots clés : **LUTTE**, **BLANCHIMENT**, **FINANCEMENT DU TERRORISME**, **conformité**

### Identification

Identifiant : **2512**

Version du : **19/12/2016**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [« Art.L. 561-33.-Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 assurent la formation et l'information régulières de leurs personnels en vue du respect des obligations prévues aux chapitres Ier et II du présent titre.](#)
- [Ordonnance n°2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme](#)

Non formalisé :

- **Cette certification a été mise en place à la demande de la Fédération bancaire française et avec le concours de TRACFIN et de l'Association française des marchés financiers (AMAFI), le CFPB et 6 groupes bancaires (BNP Paribas, BPCE, Crédit agricole, Société générale, Allianz banque, Caisse des dépôts et consignation). Le**

**parcours de certification est né d'un projet de place, encouragé et suivi par les autorités de contrôle, notamment l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)**

Norme(s) associée(s) :

—

## Descriptif

### *Objectifs de l'habilitation/certification*

Vérification des connaissances et savoir-faire permettant de répondre à une obligation légale de prévention des opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

### *Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP*

- non

### *Descriptif général des compétences constituant la certification*

Les compétences requises pour agir dans le cadre de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, sont liées :

à la structure dans laquelle les agents exercent leur activité : banque de détail, banque privée, banque de financement et d'investissement.  
au métier exercé et à la clientèle gérée : contact avec la clientèle de particuliers grand public, artisans, commerçants, professions libérales, entreprises, traitement en back-office des opérations.

### **Les compétences principales à maîtriser sont les suivantes :**

Exercer la vigilance constante  
Identifier une opération atypique  
Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT  
Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants  
Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

### **Soit en détail :**

### **Compétences du tronc commun :**

Mesurer l'importance de l'enjeu de la LCB/FT  
Adapter la vigilance aux techniques de blanchiment  
Détecter les opérations courantes servant à des fins de financement du terrorisme  
Identifier la portée opérationnelle des principales réglementations internationales  
Mettre en pratique l'ordonnance du 30 janvier 2009  
Appliquer les différents niveaux de vigilance LCB/FT  
S'impliquer en tant que profession assujettie  
Situer les actions de l'ACPR, de l'AMF et de TRACFIN et leurs conséquences

## Public visé par la certification

- Tous les collaborateurs de la banque, de la finance et de l'assurance

Identifier les situations nécessitant un examen renforcé  
Exercer la vigilance liée aux critères du décret fiscal  
Percevoir concrètement les effets médiatiques et leur impact  
Prendre conscience des risques encourus individuellement  
Prendre conscience des risques encourus par l'établissement  
Appliquer les règles de confidentialité de la déclaration de soupçon  
Effectuer les diligences en présence d'opérations attirant une attention particulière  
Identifier les documents et leur durée de conservation  
Appliquer les procédures  
Adopter une vigilance particulière sur les opérations liées aux embargos  
Appliquer la loi Informatique et Libertés et respecter les règles de non-discrimination dans le cadre de la LCB/FT

## **Compétences spécifiques (en fonction du métier exercé) :**

Appliquer la procédure d'entrée en relation adéquate en fonction de la typologie de clients  
Exercer les diligences d'identification du bénéficiaire effectif  
Exercer les mesures de vigilance renforcées pour le traitement des entrées en relation à distance  
Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations en espèces  
Vérifier la cohérence entre la situation du client et ses opérations internationales  
Exercer les diligences requises et s'assurer du bien-fondé de l'opération  
Traiter correctement une opération favorisant l'anonymat  
Identifier l'inadéquation entre le profil du client et ses opérations liées au jeu  
Apporter une attention particulière à certaines demandes de placement  
Adopter les bonnes pratiques dans le cadre du questionnement client  
Adopter le bon comportement face à un client non coopératif  
Savoir respecter les règles de confidentialité en matière de déclaration de soupçon  
Exercer la vigilance en matière de connaissance du client contre le risque de financement du terrorisme  
Maintenir la vigilance, même en cas d'urgence  
Appliquer les règles d'actualisation des informations liées à la relation d'affaires  
Exercer le devoir de connaissance et de vigilance

## **Modalités générales**

L'accès à la certification se fait à la fin d'un parcours de formation en deux phases permettant de développer une compétence professionnelle adaptée à chaque métier en abordant tous les niveaux de la connaissance:

les séquences d'apprentissage pour connaître, comprendre, appliquer ;  
les cas pratiques pour résoudre des problèmes, argumenter les choix, maîtriser les situations professionnelles.

Le parcours menant à la certification s'adapte à toutes les stratégies de formation:

programme unique pour toutes les populations ou programmes déclinés en fonction de chaque métier ;  
programme standard ou programme personnalisé par adjonction automatique de messages propres à l'entreprise ou encore par ajout de séquences et de cas réalisés sur mesure ;  
formation e-learning ou formation en présentiel, en utilisant le kit de démultiplication ;

formation en français ou en anglais.

Ce programme est complété par un module de sensibilisation à destination des collaborateurs des groupes bancaires français, exerçant en France ou à l'International, non directement exposés aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

## *Liens avec le développement durable*

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### *Pour l'individu*

Assurer son employabilité par la validation de compétences obligatoires en matière de LCB/FT à l'exercice de leur métier

### *Pour l'entité utilisatrice*

Outre le respect d'une directive européenne transposée en droit français, cette certification qui en est issue permet de protéger l'établissement de risques multiples liés aux opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, telles que le risque d'image et de réputation, le risque de sanctions administratives, de sanctions pécuniaires ou de sanctions pénales.

## Evaluation / certification

### *Pré-requis*

Aucun prérequis n'est demandé

### *Compétences évaluées*

Exercer la vigilance constante  
Identifier une opération atypique  
Analyser le dossier et réunir les informations pertinentes en matière de LCB/FT  
Mener l'entretien avec le client pour l'obtention de documents probants  
Appliquer les procédures internes en matière de déclaration de soupçon

### *Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

sans objet

### Centre(s) de passage/certification

- Certification en ligne à distance

La validité est Temporaire

En fonction du dispositif conformité interne à l'établissement

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation de réussite dématérialisée

## Plus d'informations

### *Statistiques*

A ce jour, on estime à plus de 300 000 les collaborateurs français des secteurs banque et assurance, formés à ce dispositif.

### *Autres sources d'information*

Sites :

[www.fbf.fr](http://www.fbf.fr)

[www.cfpb.fr](http://www.cfpb.fr)